



Pôle Transition Ecologique
et Energétique

Compte-rendu de Commission

Commission Milieux aquatiques - Eau

26/09/2023 – Salle du conseil municipal de Firbeix

Dressé par : Guillaume DEYZAC - Baptiste BASNIER

Objet : Commission Eau - Milieux aquatiques

Participants :

- Elus : M. Philippe FRANCOIS (Vice-Président), M. Gaëtan MOULY, Mme. Paulette LACROIX.
- Agents : M. Baptiste BASNIER, M. Guillaume DEYZAC, M. Frédéric DUPUY

Excusés : Mme. Marie-Claude BEYRAND, Chantal GARRIGOU-GRAND, M. Eric ROULAUD, M. Loïc GAYOT

Les présentations sont jointes en annexe de ce compte-rendu.

M. François souhaite que l'on fasse un mail aux anciens membres de la commission pour voir s'ils souhaitent toujours continuer à être membre. Ensuite, il sera nécessaire de mettre à jour la liste des membres et de la transmettre.

I. POINT SUR LA GEMAPI : ARRIVEE DE BAPTISTE ET ELABORATION DU PPG

Dans la présentation (.ppt), une correction est à apporter sur le nom de « Chaleix » qui s'écrit Chalais.

M. Mouly indique que c'est par l'enjeu « baignade » que l'on suit et que l'on analyse les cyanobactéries.

Les analyses pour l'eau potable permettent également de suivre ce paramètre.

Mme. Lacroix fait part d'une problématique de baignade sur la Dronne, sur la commune de Saint-Saud-Lacoussière. Un riverain de la Dronne s'est plaint que des personnes se baignaient dans la rivière. La baignade n'est pas interdite en rivière de manière général, ni dans le cadre de l'Arrêté de Protection de Biotope (APB) sur la Dronne. Néanmoins, la destruction d'habitats de la moule perlière est interdite. M. Mouly s'interroge sur le fait que certains usages sont réglementés dans l'APB alors que d'autres ne le sont pas.

M. Mouly indique que les embâcles sont de plus en plus importants sur les rivières et la Dronne en particulier. Plus personne n'entretient les cours d'eau. M. François rappelle que traiter cette thématique dans le cadre de la GEMAPI peut vite coûter très cher et que c'est du ressort des propriétaires riverains.

M. Dupuy rappelle que le SRB Dronne est en attente de l'élaboration de notre PPG pour lancer leurs actions sur la Dronne amont.

II. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA CATZHE :

Des échanges dans l'assemblée ont lieu concernant les points suivants :

- Echanges autour du PTGE de l'Isle et la volonté de création d'une retenue de substitution comme celle de Miallet.
- Sur la Dronne, EPIDOR est en train d'élaborer un contrat de progrès qui permettrait d'apporter une bonification de 20% sur certaines actions comme l'aménagement du moulin de Grandcoing et des effacements d'étangs sur l'axe Dronne et certains affluents. Un travail est en cours pour alimenter et déposer ce contrat qui sera étalé sur 5 ans soit de 2024 à 2028.
- LA CATZHE accompagne la création du parc rural de Chalus. Des explications sont données sur la localisation et la nature du projet. Il se situe à l'entrée de Chalus à droite quand on vient de La Coquille. L'architecte paysagiste en charge du projet est le bureau d'étude CLAP. Il s'agit de créer un parcours de découverte et de détente dans la propriété communale du parc rural. Le Parc sous la maîtrise d'ouvrage du SYMBA a en charge la réhabilitation d'une mare d'environ 100 m². Les travaux vont débuter en octobre.
- Il est prévu que la maquette pédagogique sur l'eau soit réalisée et livrée à la fin du premier trimestre 2024.
- Le groupement forestier « Lou picatau » n'est actuellement pas adhérent de la CATZHE mais ont déjà eu des visites de conseil.

III. CONTRAT DE PARC : ETUDE BIVALVES ET ADN ENVIRONNEMENTAL D'ECREVISSES A PIEDS BLANCS

M. Mouly indique qu'il a trouvé des petits bivalves sur le haut de la Dronne, qu'il n'avait jamais vu avant. Il s'agit de la corbicule asiatique qui est une espèce exotique envahissante. Il n'y a pas de moyens de lutte efficace. M. François demande de faire circuler de l'information concernant cette espèce.

Suite à la présentation de Mme. Duval du bureau d'études FishPass, M. François demande si l'analyse ADNe permet de quantifier la population d'écrevisses à pieds blancs. Il est indiqué que l'analyse d'un signal permet d'évaluer la présence et de savoir le volume global, mais cela ne permet pas de connaître le nombre d'individu. Cette analyse permet ainsi de pouvoir faire une analyse temporelle du volume du signal (« Abondance relative »).

Ensuite, il est indiqué que le prélèvement a lieu sur des eaux courantes de préférence, sur des radiers et sur l'ensemble de la largeur du cours d'eau. On estime selon la bibliographie, que l'on peut détecter la présence de l'écrevisse jusqu'à 2 kms en amont du prélèvement.

Explication sur le recrutement CATZH + Explication du déplacement du poste de Cecilia // 2 Postes : Natura200 + MAE // 1 poste zone humide

Suite aux points réalisés sur les perspectives et les échéances à venir, d'autres réunions de la commission sont prévues. Il est demandé que les dates soient fixées et communiquées le plus tôt possible

Fin de séance à 20h15.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce compte-rendu.